

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

2 Mai. — La grève des cochers de l'urbaine est considéré comme terminé et la plupart des grévistes ont repris leur travail.

3 Mai. — Les municipalités de Brest et de Saint-Petersbourg s'occupent activement des préparatifs de réception du président de la République.

4 Mai. — L'assemblée générale annuelle de la Société centrale de sauvetage des naufragés a lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. le Vice-Amiral Duperré. D'admirables actions d'éclat y sont signalés et y reçoivent leur juste récompense.

— On célèbre dans la chapelle de la rue Jean-Goujon le cinquième anniversaire de l'effroyable incendie du bazar de la Charité. Seules les familles des victimes sont admises aux cérémonies évocatoires de ces bien douloureux souvenirs.

5 Mai. — Le roi Oscar de Suède à son arrivée en France visite Dinard, Saint-Malo et Paramé.

— Plusieurs navires anglais détachés de l'escadre de la Méditerranée, croisent depuis deux mois environ dans les eaux de Tripoli. On mande de Rome à

ce sujet que dans les sphères officielles italiennes, on considère cette démonstration navale comme une preuve que l'Angleterre verrait d'un mauvais œil l'occupation de la Tripolitaine. Le gouvernement italien serait disposé à demander des explications au cabinet de Londres.

— L'état de la reine Wilhelmine est redevenu rassurant.

6 Mai. — Une terrible catastrophe de chemin de fer se produit près d'Estrées-Saint-Denis, ou un train de pèlerins venant de Belgique et se rendant à Lourdes est culbuté par suite d'un déraillement. On signale neuf morts et de très nombreux blessés.

— Des secousses de tremblement de terre se font sentir dans tout le sud-ouest de la France.

— Le président de la République reçoit avec le cérémonial d'usage M. Montono, le nouveau ministre du Japon à Paris, qui lui remet ses lettres de créance.

7 Mai. — Le président de la République reçoit la visite de S. M. le roi Oscar de Suède et peu de temps après, M. Loubet rend sa visite à l'hôtel de la légation. Les entretiens des deux chefs d'Etat ont été des plus cordiaux.

— On attribue à la malveillance un accident de tramway survenu à Pu-

teaux (Seine). Treize personnes ont été blessés.

8 Mai. — Le président de la République et Mme Loubet offrent à l'Élysée en l'honneur du roi Oscar de Suède un dîner suivi d'un brillant concert.

— Le discours de lord Salisbury à la Primrose laisse l'impression que les négociations Sud-Africaines sont en danger de ne pas aboutir.

9 Mai — Les télégrammes officiels confirment l'épouvantable catastrophe survenue dans notre colonie de la Martinique. D'après plusieurs dépêches successives, il n'y aurait plus de doute: la ville de Saint-Pierre aurait été complètement engloutie par une mer de feu échappée du volcan dominant la ville. On parle de 30 ou 40.000 personnes qui auraient péri dans cet horrible cataclysme.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

— Mlle Nicolini, institutrice adjointe, vient d'être nommée à un poste plus important à Coulommiers. Mlle Drouot, de Rebais a été appelée à remplacer Mlle Nicolini.

— Aujourd'hui aura lieu à Dammartin la cérémonie de la première communion.

Mardi prochain, Mgr de Briey donnera la confirmation aux enfants des paroisses de Dammartin, Villeneuve Othis, Saint-Mard, Longperrier et Rouvres.

Le dimanche 25 et lundi 26 mai 1902, à 4 heures du soir, aura lieu par le ministère de M^e Couchot, greffier de la Justice de Paix, la vente d'un beau et bon mobilier provenant de la succession de M. Astier.

SAINT-MARD

M. l'abbé Grandtrait, curé de Saint-Mard, nous adresse la lettre suivante, en réponse à celle de M. Larger, publiée dans le précédent numéro de la *Petite Gazette* :

Monsieur Lemarié,

Permettez-moi de répondre une dernière fois aux insinuations malveillantes à l'aide desquelles M. Larger, secrétaire de la fabrique de St-Mard, essaie, depuis longtemps déjà, de me discréditer aux yeux de mes amis et de mes paroissiens.

M. Larger, instruit par l'expérience devrait être devenu plus circonspect, puisque pour avoir exercé dans une série d'articles de journaux locaux, ses critiques haineuses contre des personnalités très honorables, il s'est vu débarquer, par ses concitoyens, du char municipal, qu'il qualifiait jadis de *charriot embourbé*, et que condamné l'année dernière à vingt-cinq francs de dommages-intérêts, devant le tribunal de Justice de Paix de Dammartin, pour diffamation, cet homme incorrigible a encore aggravé son cas en faisant appel de ce jugement qui a été confirmé.

A qui la faute, si battu et pas content, M. Larger se voit, par surcroît, contraint de payer les frais de ses pitoyables exploits ?

A la veille de prendre ma retraite, écoeuré que je suis par les stupides mesquineries auxquelles mes détracteurs ont eu recours pour se libérer, à mon égard, d'une dette de reconnaissance pour les lourdes dépenses que je me suis imposées, pendant ces vingt dernières années, pour orner et embellir mon église, je ne vois rien de mieux, pour démasquer les fourberies de M. Larger, que de reproduire le texte de l'attestation qu'en sa qualité de secrétaire, il a rédigée et si-

gnée avec les autres membres du Conseil de Fabrique :

L'an mil-neuf-cent-deux le 11 Avril, à 8 h. du soir, les Membres du Conseil de Fabrique se sont réunis à l'église, pour l'inventaire des objets existant à l'église.

L'inventaire fait à la date du 12 juin 1898, vérifié à nouveau, a été reconnu exact et a été accepté.

En outre, M. le Curé a déclaré qu'il abandonnait à l'église tous les objets qui, parmi ceux signalés, lui appartenaient encore aujourd'hui.

Les membres présents lui votent à l'unanimité des remerciements pour le généreux abandon fait par M. le Curé.

Signé : Chevanne, Sainte-Beuve, Fourie, Hervier, Larger.

Maintenant, que mes amis et lecteurs de la *Petite Gazette* reçoivent les adieux de ce vieux curé, qui emporte, sur les rives du Morin, le souvenir des vingt-cinq années qu'il a passées au milieu d'eux, et que malgré quelques amères déceptions, il considérera comme les plus belles de son existence.

GRANDTRAIT

Curé démissionnaire de St-Mard.

D'autre part on nous adresse la lettre suivante, ayant trait au sujet qui précède :

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro de Dimanche dernier de la *Petite Gazette*, à propos d'un procès qu'il a perdu en Justice de Paix et en Instance, M. Larger nous apprend que grâce à son *intervention énergique*, le compte de gestion de la Fabrique pour 1901 se solde par un excédent de recettes, mais M. Larger a oublié de dire que le *Conseil municipal*, est, lui aussi pour quelque chose dans l'amélioration des finances de la Fabrique, puisque le dit Conseil municipal, sur les instances pressantes du Conseil de Fabrique, a

doté celui-ci d'un lot de tentures noires pour cérémonies funèbres. Cela se passait en 1901 et coûtait 500 fr. à la commune.

Jusque là la Fabrique ne pouvait se suffire à elle-même et faisait tous les ans appel aux fonds communaux.

Or, d'après l'avis des Fabriciens le produit de ces tentures devait constituer le principal élément de leurs recettes et clore définitivement l'ère du déficit.

Si ces prévisions n'ont pas été trompées, on peut dire que c'est autant à la générosité du Conseil Municipal, qu'à l'*intervention énergique* de M. Larger, qu'est due la situation brillante que, par la plume de ce dernier, la *Petite Gazette* offrait dimanche à l'admiration de ses nombreux lecteurs.

Un ami impartial de la vérité

SAINT-SOUPLETS

Il résulte d'une publication légale, qu'un jugement rendu par défaut, a prononcé le divorce, au profit du mari bénéficiant de l'assistance judiciaire, entre M. Mavré, garde-champêtre, et Mme Maria Gibert, son épouse.

MOUSSY-LE-VIEUX

Dimanche prochain 18 Mai, fête communale de Moussy-le-Vieux.

Cette fête offrira aux jeunes gens une grande variété de jeux et divertissements.

Le soir, grand bal sous la direction de M. Barbou.

Le Lundi nouveaux jeux publics pour les garçons et pour les filles et continuation de la fête qui se terminera par un bal à grand orchestre, comme la veille.

CLAYE

Notre département paraît plaire aux nomades, car chaque semaine nous



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

20554

CB

M716

SHAS



0 000000 117166

avons à enregistrer leur expulsion.

Dimanche dernier, une caravane composée, de quatre chevaux et vingt personnes, amenée par la brigade de gendarmerie de Vaujours, a été conduite le soir même sur le Mesnil-Amelot pour être dirigée sans retard aux confins du département par les soins de la brigade de Dammartin.

PLAILLY

L'administration des télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique destinée au réseau téléphonique de Plailly.

BARON

Le 20 mars dernier, le nommé Gaudin Louis, âgé de 30 ans, manouvrier sans domicile, a été surpris par le sieur Verbyst, cultivateur, retendant des collets dans une garenne.

Le tribunal correctionnel de Senlis condamne Gaudin, par défaut, à un mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

MORTEFONTAINE

Pour chasse à l'aide d'engins prohibés, le nommé Fréson Désiré, âgé de 48 ans, sujet belge, a été condamné par défaut à un mois d'emprisonnement et 50 francs d'amende.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 2 au 9 Mai 1902

NAISSANCES

2 mai. — Louise-Lucienne, fille de Lucien Vermet, tonnelier et de Louise Tourneux, son épouse.

4 mai. — Marie-Louise-Amélie, fille de Benjamin Fauvel, notaire et de Marie Bénardeau, son épouse.

9 mai. — Germaine-Marie, fille de Joseph Brochard, charron et de Eugénie Margotteau, son épouse.

FAITS DIVERS

GAMBETTA ET LA PROPHÉTIE DE LA TZIGANE

Lorsque Gambetta, dans sa jeunesse, entreprit de visiter l'Europe, il se trouva un jour de fête, dans un petit bourg du Tyrol. Amusé par la foule, les cris, les costumes bariolés, Gambetta et son compagnon circulaient, joyeux, à travers les rues, quand soudain ils arrivèrent sur une grande place où se trouvaient installées des baraques de forains.

Sur les tréteaux de l'une d'elles, une manière de tzigane débitait en mauvais allemand le boniment habituel, se faisant fort de connaître l'avenir, le présent, le passé, etc. Le compagnon de Gambetta qui était d'humeur exubérante, fendit la foule et interpella le personnage : « Puisque ton médium connaît si bien le passé et l'avenir, dis-moi le présent. Tu vois la montre que j'ai dans ma poche, indique-moi l'heure qu'elle marque. »

Et le bateleur de répondre sans hésiter, après avoir murmuré quelques mots à son sujet endormi ; « Ta montre, noble étranger, est arrêtée depuis ce matin, elle marque neuf heures. »

Machinalement, le jeune homme vérifia : le devin avait dit vrai. Il y eut un moment de surprise et même de gêne. Gambetta alors intervint : « Qu'il me dise, à moi, l'avenir, puisqu'il l'a dit si bien le présent. » Nouvelles interrogations et nouvelle réponse : « Tu seras grand parmi ceux de ton pays. lui dit le tzigane, toujours par l'entremise de son médium et tu pourras envoyer bien des gens à la mort. Mais toi-même ne te fie point aux armes : tel à l'esprit guerrier, à qui le maniement des armes ne saurait convenir »

UN FEU DE CENT MILLE FRANCS

Peu banale, l'histoire de M. Jean Herry un jeune cultivateur de vingt-quatre ans qui, il ya quelques semaines, avait hérité de cent mille francs que lui léguait un parent éloigné.

Surpris d'une telle fortune, M. Herry, qui était d'une nature impressionnable, eut la tête tournée et ses facultés mentales s'altérèrent. Il avait toujours peur qu'on lui volât son trésor, et il gardait sur lui, en titres au porteur et en billets de banque, la majeure partie de sa fortune.

La nuit dernière, il se rendit dans une maison que ses parents possèdent à Saint-

Mandé. Là, il fit un tas de ses billets et de ses titres et y mit le feu.

Puis, s'asseyant en face de sa fortune qui flambait, il se tira une balle de revolver dans la tête. Il se blessa peu grièvement, put sortir au matin et tint aux voisins des propos si incohérents qu'on le conduisit au commissariat.

Le commissaire de police a fait examiner le malheureux, et, suivant les conclusions des médecins, l'a fait interner.

JOLIE HISTOIRE

Un boulanger de Sainte-Foye, petit village près de Québec, prenait le beurre dont il usait, à un cultivateur des environs. Un jour il lui sembla que les motes de beurre n'avaient pas le poids convenu ; il se mit donc à les peser et, à chaque livraison, il constata plus ou moins de déficit. Notre homme perdit patience et porta plainte contre son vendeur. Le juge les fit comparaître à son tribunal.

— Avez-vous des balances ? demanda-t-il au cultivateur.

— Oui, Monsieur le juge.

— Et des poids ?

— Je n'en ai pas.

— Comment, alors, pouvez-vous peser votre beurre ?

— C'est bien simple. Depuis que le boulanger m'achète du beurre, je prends mon pain chez lui, et ce sont ses pains d'une livre qui me servent de poids pour peser mon beurre. Si le poids n'y est pas, c'est la faute du boulanger et non la mienne.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

On écrit de New-York :

Des ouvriers, creusant un tunnel dans le Kansas, ont découvert, à une profondeur de vingt et un mètres, un squelette humain, qui d'après l'opinion de savants anthropologistes, date de l'époque des glaciers.

Les ossements étaient recouverts d'une couche de pierre.

L'os frontal s'aplatit presque immédiatement au-dessus des yeux, indiquant un front peu développé.

La partie postérieure du crâne est large et bien développée.

A en juger par certaines parties du squelette cet homme préhistorique a dû être d'une taille élevée.

Le savant M. Long, en examinant la couche dans laquelle le squelette a été trouvé, en a conclu que son propriétaire était le contemporain du mastodonte.

EXTRAORDINAIRE FÉCONDITÉ

Une Italienne, qui a bien mérité de sa patrie, c'est la signora Maddalena Granatta, en faveur de laquelle circule, en ce moment, une pétition à Naples et aux environs.

Cette respectable matrone qui vit à Nocera, un village situé non loin de Naples, n'a pas eu, pendant les dix-neuf ans qu'elle a vécu avec son mari, moins de soixante-deux enfants. — vous avez bien lu : soixante-deux. — dont cinquante-neuf garçons et trois filles seulement.

Onze fois de suite, en neuf ans, elle a donné le jour à trois jumeaux : trois fois elle a accouché de quatre garçons et une fois de cinq garçons et une fille. Les douze autres naissances ont été normales, quoique très rapprochées.

Le fait, absolument extraordinaire, unique en son genre, que nous signalons, est attesté par deux ou trois mille signataires qui demandent au gouvernement dans leur pétition, une pension viagère de 1,800 livres pour Maddalena Granatta, aujourd'hui âgée de cinquante-sept ans et incapable de gagner sa vie.

Ephémérides Historiques de l'Île-de-France

5 Mai 1789. — Ouverture des États généraux.

Dès le 2 mai, dit l'historien Duruy, tous les députés réunis à Versailles furent présentés au roi. Le 4, ils se rendirent en procession solennelle à l'église Saint-Louis. Tout Paris était à Versailles. Au milieu d'une foule immense, le cortège parut. le tiers état était en tête, comme il est d'usage dans les processions que les moindres personnages ouvrent la marche. L'étiquette, réglée d'avance, avait assigné aux députés du tiers un modeste vêtement noir ; ils furent couverts d'applaudissements. Les habits brodés de la noblesse passèrent au milieu du silence, sauf quelques hommes populaires qu'on applaudit ; même silence pour le clergé, qui venait ensuite ; l'enthousiasme ne se ralluma

que pour le roi, qui fermait la marche.

Le 5 mai, les États s'ouvrirent dans la salle des *Menus*, qu'on désigna sous le nom de *salle des trois ordres*. Le roi était sur son trône, entouré des princes du sang ; sur les degrés se tenait la cour. Le reste de la salle était occupé par les trois ordres : à droite du trône, le clergé, qui comptait 291 membres, dont 48 archevêques ou évêques, 35 abbés ou chanoines, 204 curés et 3 moines ; à gauche, la noblesse, comprenant 270 membres, à savoir : 1 prince du sang, le duc d'Orléans, 240 gentilshommes et 28 magistrats des cours supérieures ; enfin au fond, sur des sièges inférieurs, le tiers état, composé de 584 membres, dont 12 gentilshommes, 2 prêtres, 18 maires ou consuls de grandes villes, 162 magistrats de bailliages ou senéchaussées, 212 avocats, 16 médecins, 162 négociants ou propriétaires et cultivateurs.

Le roi exprima en quelques nobles paroles ses vœux pour le bonheur de la nation, convia les États à y travailler, en leur recommandant surtout la question financière et en les engageant à remédier aux maux, sans se laisser entraîner au désir exagéré d'innovation qui s'est emparé des esprits.

Le garde des sceaux Barentin développa le discours royal, en paraissant réduire les attributions des États au vote de l'impôt, à la discussion d'une loi contre la presse et à la réforme de la législation civile et criminelle. Puis la parole fut au directeur général des finances, Necker, qui parla beaucoup et fatigua par ses longueurs. Deux passages de son discours excitèrent cependant une vive attention : celui où il faisait l'aveu d'un déficit annuel de 56 millions et de 260 millions d'anticipations, et celui où il déclarait que le roi

demandait aux États de l'aider à fonder la prospérité du royaume sur des bases solides « Cherchez-les, disait-il, indiquez-les à votre souverain, et vous trouverez de sa part la plus généreuse assistance. » Ainsi, il y avait anarchie dans le conseil. Le garde des sceaux, organe de la cour, considérait la crise présente plutôt comme financière que comme politique et sociale, et le directeur des finances semblait donner toute latitude aux États généraux.

RÉCITS & LÉGENDES

DE LA BRIE

Les Tireurs d'Arc.

Les temps étaient fort agités dans la seconde moitié du XIV^e siècle, de tous côtés, on n'entendait parler que des dévastations commises par les bandes armées qui tenaient la campagne dans la Brie, dans la Champagne, dans l'Île de France et dans toutes les provinces à plus de trente lieues autour de Paris.

Les mauvaises années pour nos vieilles populations briardes !... Tantôt c'étaient les Grandes Compagnies, les Malandrins les Armignats ou les Bourguignons qui prenaient leurs récoltes et leurs bestiaux. En d'autres jours c'étaient les Navarrais et les Anglais qui achevaient de les ruiner !... Personne ne protégeait le roturier ; il lui fallut apprendre à se défendre et c'est de ces temps que datent les premières compagnies d'archers formées dans l'intérieur des villes et des villages pour courir sus à l'ennemi quand le guetteur du clocher annonçait son approche.

Meaux et tous les villages environnants avaient leurs tireurs d'arc, organisés en sociétés particulières pour la défense commune, et qui, en récompense de leurs services jouissaient de certains privilèges et droits honorifiques. Tous les ans, au 1^{er} mai, ils tiraient le *papegai*, sorte d'oiseau en bois qu'on plaçait au sommet d'une perche et qu'il fallait abattre à coups de flèches. Le vainqueur, proclamé roi des archers, demeurait affranchi de la taille et autres charges publiques pendant l'année entière.

En 1380, on voyait dans la compagnie de Meaux, deux jeunes gens, qui certes étaient bien les plus beaux de la ville. Grands, forts, d'excellente mine, également adroits au tir de l'arc, une tendre amitié les unissait dès leur plus jeune âge. Ils vivaient en paix, comme les deux coqs de la fable, quand tous deux, hélas, s'éprirent d'un même amour pour une jeune et jolie fillette de la place du Marche. D'amis qu'ils étaient voilà nos deux jeunes gens devenus rivaux. Amour, amour fatal, voilà bien de tes coups.

Également aimés de la fillette, également bien reçus dans le logis du père, gros épicier-moutardier ayant joué disoit-on un rôle au temps de la Jacquerie, la position était délicate. La fille ne pouvait cependant pas avoir deux maris.

Sollicité de se prononcer, le brave épicier fit venir un matin par devant lui, au fond de son arrière-boutique, les deux amoureux auxquels il tint à peu près ce langage :

— Or, ça, mes gars, votre amour pour ma fille ne m'est point étranger, on en parle dans le Marche et toutes les commères — vous savez s'il en existe, grand Dieu — font là-dessus mille récits qui ne me plaisent guère. Le temps est venu d'en finir, que vous en semble ?

— C'est aussi notre avis, maître Maciet.

— Ma fille Hédeline vous aime d'un même amour, grand peine à elle serait de se prononcer pour Jehan plutôt que pour Gauthier. Je ne dis pas qu'elle voudrait vous épouser tous deux, elle n'y met pas tant de malice, la poutrette, non. Dans son indécision mon choix sera le sien. Pour trancher la difficulté, voici ce que j'ai résolu dans mon for intérieur.

Les deux amoureux étaient tous yeux tout oreilles.

— Vous allez voir que ce n'est pas déjà si mal imaginé. Haie ! dit l'épicier d'un air de satisfaction, savez-vous bien mes gars, que je suis du bois — ont on fait les les échevins, et que je le serais peut-être si monseigneur le roi voulait bien oublier mes peccadilles de jeunesse... du temps de la Jacquerie, avec messire Simon Rose et autres bourgeois de la bonne ville de Meaux !

Jehan et Gauthier ne savaient pas où l'épicier-moutardier voulait en venir.

— Mais revenons à nos affaires. C'est à vous qu'il appartient d'avoir la main de la mignonne Hédeline, à vous seuls, écoutez-moi bien. Si pour le malheur de

nos campagnes il y avait dans les environs quelques bandes d'Arminats ou de Bourguignons, qui, entre nous, sont nos ennemis communs, je vous dirais : prenez vos arcs, allez et celui qui avant un mois me rapportera le plus d'oreilles de soudards, sera mon gendre. Mais ces pillards sont éloignés, je ne peux mettre à ce prix la main de ma fille, mon profet doit être autre,

— Parlez, beau-père, dirent instinctivement les archers, chacun se croyant déjà fiancé à la tendre Hédeline.

— Au premier jour de mai, dans moins de deux semaines, on dressera le papegai, prenez part à la lutte, le vainqueur sera mon gendre !... Hein, mes gars, de mon temps aussi j'étais un adroit amoureux, je faisais marcher de pair la conquête du papegai et des cœurs. Dame Maciet, ma vénérable épouse, pourrait là-dessus vous en raconter long !

Les deux jeunes gens prirent congé du loquace et facétieux épicier.

A peu de temps de là, toute la population de Meaux se dirigeait vers le marche et s'y établissait bruyamment. Au milieu de la place était dressée une haute perche à l'extrémité de laquelle se balançait le papegai ou oiseau royal, pour défier l'adresse des tireurs d'arc. Dans une enceinte réservée, une estrade brillamment décorée était destinée aux juges du tournoi.

Du sommet des pignons des maisons et de la halle, se développaient d'immenses oriflammes aux chatoyantes couleurs. Le populaire était orné de ses plus beaux atours ; les bourgeois de Meaux se montraient avec le hennin enrichi de précieuses dentelles. En ce temps, comme à présent, le bon goût et un tantinet de coquetterie distinguaient nos sémillantes meldoises.

Tout-à-coup un grand bruit se fait entendre à l'angle de la place, entre la maison du Chêne d'argent et celle du Singe vert. D'éclatantes fanfares retentissent.

— Noël ! Noël ! crie la foule, au milieu de mille vivats.

Et l'on voit défiler dans un ordre excellent la compagnie des archers de Meaux à l'air martial et au costume sévère. Dans ses rangs se trouvent les deux rivaux Jehan et Gauthier, dont l'adresse, en ce jour, aura pour prix la main de la belle Hédeline. Jehan est calme et réflé-

chi, Gautier frémit d'orgueil et de joie mal contenue.

La lutte commence, tour à tour, les archers visent le papegai, tirent et... manquent le but. Un seul, le beau et orgueilleux Gautier a failli atteindre l'oiseau ; sa flèche en a frôlé la gueule mais le corps est resté intact.

Jehan s'avance modestement, il jette un coup d'œil autour de lui, reconnaît dans la foule la jeune fille à laquelle il a donné son cœur, il renait à l'espérance, bande son arc et lâche son trait. Le papegai vole en éclats.

Des acclamations partent de tous côtés. Mais un cri a dominé tous les autres. C'est Hédeline qui l'a poussé en tombant évanouie dans les bras des parents et amis qui l'entourent.

— Merci, bonne sainte Vierge, lui entend-on dire à mi-voix, merci, c'est celui-là que j'aime.

Pendant ce temps, Jehan était proclamé roi du noble jeu de l'arc, pour l'an de grâce mil trois cent quatre-vingts. Et il fut reconduit à son domicile avec accompagnement de fanfares de vivats.

— Mes vœux sont satisfaits, disait-il dans la joie de son triomphe. L'âme de mon âme est à moi, Hédeline sera mon épousee !

— Tu ne l'es pas encore ! proféra à ses côtés une voix sinistre.

Jehan se retourna et aperçut son rival Gautier qui s'enfuyait dans une ruelle obscure.

La journée se passa en réjouissances. L'heureux vainqueur fut festoyé, comblé et célébré de tous côtés, par les archers, ses collègues, par sa famille et par celle de sa fiancée. L'épicier-moutardier, qui ne se possédait plus de joie, racontait comme quoi, dans son jeune âge, il avait failli être proclamé roi de l'arquebuse. Son trait avait passé à trois pieds du papegai.

Le lendemain matin un bruit sinistre courut en ville. Un horrible assassinat avait été commis pendant la nuit. Des ouvriers, se rendant au travail, avaient découvert au bas d'une poterne de la Marne, le cadavre de Jehan percé d'une flèche au cœur. Le jeune vainqueur du papegai avait péri victime d'un affreux guet-apens et l'on avait eu le dessein de le précipiter dans la rivière. Chose singulière, sur un parchemin roulé autour de la flèche homicide, on lisait : « Vengeur. » Les hommes de justice qui

l'examinèrent crurent y reconnaître l'écriture de Gautier.

Celui-ci ne revint jamais à Meaux. Les recherches faites pour le retrouver demeurèrent infructueuses et l'assassin de l'infortuné Jehan ne put subir la peine de son forfait.

Hédeline devint folle de douleur. Sa raison fut fortement ébranlée par ce coup imprévu. Toutes les consolations furent vaines, tous les adoucissements qu'on essaya d'apporter à ses maux furent peines inutiles. Comme Rachel, pleurant dans Rama la mort de ses enfants, elle ne voulait pas être éconsolée de la mort de son fiancé. Elle finit ses jours au prieuré de Fontaine-les-Nonnains, dans le voisinage de Crécy, où elle s'était retirée pour ensevelir son immense douleur.

AVIS

MM. Santerre Frères ont l'honneur d'informer MM. les propriétaires de DAMMARTIN et des Environs qu'ils demeurent à leur disposition pour les travaux de vidange de Fosses et Puisards ; Curage de Puits et Cisternes.

Prix très modérés

M^{me} BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômée

1, Rue Notre-Dame. 1

(Maison RAVET, au premier Etage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle le 1^{er} et le 3^e Dimanche de chaque mois de 10 heures à 5 heures.

A Vendre

Phaëton Spider, Dog-Cart & Bogheï

S'adresser à M. CHONE, Vétérinaire à Dammartin.

Domestiques de 33 & 15 ans demandent place.

S'adresser au Bureau du Journal.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE